

## DISCUSSION DES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Smith (Cumberland):

Traitements et dépense casuelle aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil et édifices provisoires, douanes et loyers, \$6,113,000.

Traitements et frais de déplacement des fonctionnaires des services d'inspection, d'enquête et de vérification et du service préventif de la sous-évaluation, \$916,698.

Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres dateurs, cadenas, instruments, frais de messageries sur échantillons, formules de loi et frais de contentieux, primes sur cautions, uniformes des douaniers, appareils et fournitures de laboratoire, *etc.*, \$500,000.

Montant à payer au ministre de la Justice, pour le service secret de surveillance, lequel ministère les déboursera à son tour et devra ensuite en rendre compte, \$15,000.

Administration de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, de 1917, et de ses modifications, et autorisation de créer à cet effet des emplois et de faire des nominations nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi du service civil, et les emplois précédents et le personnel ainsi nommé sont entièrement soustraits à l'application de la loi susdite; et un traitement de \$8,000 pour le commissaire de l'impôt sur le revenu (à déduire 10 p. 100), \$2,000,000.

Montant à verser au ministre de la Justice qui le dépensera et auquel on en rendra compte pour le service secret de surveillance au service de l'impôt sur le revenu, \$15,000.

Total, \$9,559,698.

L'hon. M. EULER: Ce crédit, naturellement, est destiné à l'entretien des ports dans tout le pays. Je voudrais demander au ministre si on a fermé un nombre quelque peu important de ports au cours de l'année et si le Gouvernement a l'intention d'en fermer d'autres au fur et à mesure qu'il le jugera à propos?

L'hon. R. C. MATTHEWS (ministre du Revenu national): Pendant que mes fonctionnaires travaillent à établir le nombre exact des ports qui ont été fermés, je puis dire que, de fait, le Gouvernement a l'intention de fermer tous ceux qu'il sera possible de fermer.

L'hon. M. EULER: Cela veut-il dire que l'on en fermera un nombre important? Je veux faire allusion au rapport de la commission royale concernant les douanes et l'accise qui, il y a quelques années, a proposé la fermeture d'un grand nombre de ports. Le Gouvernement précédent a suivi cette ligne de conduite dans un nombre assez considérable de cas et je voudrais savoir si le ministère actuel cherche à en faire autant. Nous aimerions savoir combien de ports sont encore utilisés dans tout le pays.

L'hon. M. MATTHEWS: Je me ferai un plaisir de fournir ce renseignement à mon honorable ami. J'ai dit tout à l'heure que le

[L'hon. M. Guthrie.]

Gouvernement a bien l'intention de fermer tous les ports qu'il lui sera possible de fermer.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Ce crédit comporte-t-il des réductions de salaires?

L'hon. M. MATTHEWS: Oui. La déduction de 10 p. 100 dont le chiffre est d'environ \$600,000.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): S'agit-il du personnel du service intérieur ou du service extérieur?

L'hon. M. MATTHEWS: Du service extérieur.

L'hon. M. HEENAN: L'autre soir, lorsque nous nous occupions des crédits du ministère des Chemins de fer, après que le ministre des Finances (M. Rhodes) nous eut permis d'espérer,—je dis espérer,—que le Gouvernement pourrait peut-être plus tard présenter un projet de loi tendant à restaurer les salaires réduits de 10 p. 100, ou du moins en partie, nous avons consenti à adopter les crédits concernant le service extérieur. Le ministre des Chemins de fer (M. Manion) nous a promis que, si plus tard la déduction de 10 p. 100, ou du moins une partie de cette déduction, était rétablie, les employés de son département recevraient leur salaire en entier nonobstant le fait que nous aurions adopté des crédits concernant leurs services et comportant la déduction de 10 p. 100. Je suppose que le ministre du Revenu national nous laissera entendre qu'il s'engage de la même manière au sujet de son département.

L'hon. M. RHODES: Si mon collègue veut bien me le permettre, je puis dire tout de suite que la réponse que j'ai faite l'autre soir s'applique aussi bien au crédit qui nous occupe dans le moment. Mon honorable ami de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) interprète à sa manière mes observations de l'autre soir. Il a même été jusqu'à tirer une conclusion de mon air. Je puis dire à mes honorables amis que, si l'opposition trouve le moyen de nous permettre d'adopter ces crédits concernant le service extérieur du gouvernement civil, il est clairement entendu que la déclaration que j'ai faite l'autre soir s'applique à ce crédit et à tous les autres du même genre.

L'hon. M. HEENAN: Je constate, à la mine du ministre, qu'il y a encore lieu d'espérer.

M. JACOBS: Il sait lire dans les traits du joueur quand il en voit un.

L'hon. M. HEENAN: Cet article a trait au paiement du salaire pour les heures supplé-